Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20241205-67-2024-DEL-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres : *L'AN DEUX MILLE VINGT ET QUATRE*
En exercice *29*
Présents : **20**
Votants : *24*

Le jeudi 5 décembre 2024 **à : 20 H 30**

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel sous la présidence de M. René JOURDAN, Maire

Date de convocation : 27 novembre 2024

PRESENTS : Mmes - MM – JOURDAN R. - DELEDDA R. -SERGENT C. ARLON D. - BONIFAY C. - DULIEUX I. – PARIS F. -GUERIN J. – PORTE L. – FAUVEL A-M - - VERHAEGHE M. – MAGNALDI S. - ALBERTO M. -MAITRE F. –-FERRAND K. LAOUADI B.-VELASCO M. - GIANGRECO C. - COFFINET F. - FOUASSIER P -

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. MARTINEZ Sébastien	**à**	**M. JOURDAN René**
Mme CORLETTO- QUAGHEBEUR Sandra	**à**	**Mme PARIS Francine**
M. BOUTEILLE Alain	**à**	**M ARLON Daniel**
Mme JUANICO Jeanine	**à**	**Mme BONIFAY Corinne**

Absente excusée, non représentée : M BENOIT Marc, Mme VIALA Adeline, Mme DOSTES Marie-Hélène

Absents non excusés, non représentés : M. POUTET Joël
M. NALBONE Régis

Est nommée secrétaire de séance : Mme DULIEUX Isabelle

La séance a été ouverte à 20 h 30.

DELIBERATION N° 67 /2024 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DES BUDGETS DE LA COMMUNE DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AUX BUDGETS PRECEDENTS – QUART DES CREDITS 2024 EN 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les dispositions de l'article L.1612-1 modifié par la loi n° 2012-510 du 29 septembre

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355
SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

2012 qui stipule que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20241205-67-2024-DEL-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette pour le budget principal.

Montant des crédits ouverts en 2024 (hors remboursement de dette, restes à réaliser et reports 1 494 152 € chapitres 20,21,23), le quart représente 373 538 € à affecter de la façon suivante :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	15 000.00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	100 000.00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	258 538.00 €
Total.....	373 538.00 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets de la commune dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets précédents – quart des crédits 2024 en 2025.

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355
SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20241205-67-2024-DEL-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

Autorisent Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets de la commune dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets précédents – quart des crédits 2024 en 2025 ;

Autorisent Monsieur le Maire de la commune de La Cadière d'Azur à signer tout document afférent à ce sujet.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 12 DEC. 2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE 12 DEC. 2024
LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR
83 (VAR)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR
83 (VAR)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355
SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355